

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE DE L'ALSH AVEC L'ASSOCIATION CAVL AGIR / ANNÉE 2025

AVENANT N°1

ENTRE les soussignés :

La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dont le siège administratif est fixé à AUZANCES (23 700) situé Rue de L'Étang,

Représentée par sa Présidente en exercice, Madame Valérie SIMONET, d'une part

ET,

L'association CAVL AGIR dont le siège est fixé à Auzances (23 700) situé 12, rue Saint-Jacques ;

Représentée par sa Présidente en exercice, Madame Nadia GREWIS, D'autre part

Il a préalablement été exposé ce qui suit :

Au regard de :

- L'étude du bilan des dépenses réalisées et engagées et du bilan de l'activité,

Et du

- Vote du budget 2025 de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine,

Il convient de :

- Modifier l'article 4 « **DURÉE** » comme suit :

Le présent avenant prolonge la durée de la convention du 1^{er} mai au 31 décembre 2025.

- Modifier l'article 5 « **CONDITIONS FINANCIÈRES** » comme suit :

La communauté de communes s'engage à mettre à disposition les moyens financiers nécessaires à l'exercice de la délégation, soit annuellement la somme maximale de 66 000€ à l'association CAVL AGIR. Soit, un montant maximum de 52 150€ dans le cadre de cet avenant.

L'association assumera l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement de son ALSH. Elle en fixera elle-même les tarifs. Cette dernière percevra directement les dotations de la CAF au vu de la fréquentation qui sera constatée.

Une avance de 70% de la somme maximale sera versée à la signature, par les 2 parties, de ce présent avenant. Le solde sera versé au 1^{er} trimestre de l'année N+1 sur présentation :

- Du bilan de l'activité de l'année 2025 ;
- Du bilan financier de l'activité de l'année 2025 ;

Et au regard des conditions qui seront fixées de façon homogène pour l'ensemble des ALSH du territoire.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en 2 exemplaires originaux à Auzances, le 22 mai 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE La Présidente, Valérie SIMONET	ASSOCIATION CAVL AGIR La Présidente, Nadia GREWIS
--	--